



RAPPORT ANNUEL DE GERANCE

d' ENERGIE PARTAGEE COMMANDITEE, associé commandité – gérant, AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

PREAMBULE

Le rapport d'activité, commun à Energie Partagée Association et Energie Partagée Investissement, vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des activités mises en œuvre par le mouvement Energie Partagée et la mobilisation de toutes les équipes du mouvement, dirigeantes, opérationnelles et bénévoles, qui ont consacré temps et énergie à la réussite d'Energie Partagée.

Le présent rapport annuel de gérance ne s'attache qu'à l'activité d'investissement citoyen mis en œuvre par Energie Partagée Investissement au cours de l'exercice 2017, mais sa réussite est fortement liée à l'engagement de l'ensemble du mouvement Energie Partagée que nous tenons à remercier sincèrement.

Éléments marquants pour l'exercice 2017 :

L'année 2017 est le premier exercice comptable bénéficiaire, concrétisant le modèle d'investissement citoyen dans les énergies renouvelables que l'ensemble du mouvement Energie Partagée porte depuis plusieurs années.

Pour la 2^e année consécutive, la gérance, en accord avec le Conseil de surveillance, propose aux actionnaires l'émission d'une prime permettant de constater l'augmentation de la valeur de la société. Cette valeur provient des sociétés de projet (47 au 20/05/2018) dans lesquelles Energie Partagée a pris des participations et qui sont valorisées par les installations de production d'énergies renouvelables qu'elles détiennent et exploitent.

Il est rappelé aux actionnaires que le modèle de rendement de l'outil d'investissement d'Energie Partagée Investissement est basé sur une hypothèse de collecte minimale de 20 millions d'euros et optimale de 25 millions d'euros. Celle-ci a dépassé les 15,5 millions d'euros à fin avril 2018, avec une croissance de l'ordre de 2,5 millions d'euros par an, ce qui porte l'atteinte de cet objectif à 2020-2022, et confirme la préconisation de placement sur une durée de 10 ans exprimée dès le lancement de la première OFTP (Offre au public de titres financiers) en 2011.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur. Aucune modification comptable de ses méthodes n'a été opérée sur l'exercice 2017.

L'exercice comptable a débuté le 01/01/2017 et s'est terminé le 31/12/2017.

Les comptes annuels présentent un total de bilan de 14 223 485 euros et l'exercice comptable fait apparaître un bénéfice de + 41 645 euros.

Le capital social net (collecte – sorties), au 31 décembre 2017, est de 13 737 900 euros, auquel s'ajoute une prime d'émission de 24 382 euros.

SITUATION DE LA SOCIETE

Activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Energie Partagée Investissement a poursuivi sa mission d'investissement dans des sociétés de projet portant des installations de production d'énergie issue de sources renouvelables, portant le nombre de participations à 47 sociétés de projet, auxquelles s'ajoutent 9 participations stratégiques (c'est-à-dire de faibles montants d'investissement, dans des sociétés qui lui permettent d'accéder à des projets en développement).

Le montant total d'investissement net, porté en immobilisations financières dans les comptes annuels, atteint 8 606 013 euros à fin 2017, auquel s'ajoute des montants engagés à verser en 2018.

Plus de détail sur les participations dans la rubrique « participations » en page 5 du présent rapport et dans le tableau complet des participations en annexe.

Le capital de la Société :

Au cours de l'exercice, le capital a augmenté de 20% par rapport à son montant net à fin 2016 (hors prime d'émission), soit une hausse de 2 308 200 euros nets, passant de 11 429 700 euros à 13 737 700 euros. Le montant total des nouvelles souscriptions a atteint 2 442 400 euros auquel il faut retrancher le montant total des nouvelles sorties, soit 134 200 euros.

Le montant total des sorties reste toujours très faible et stable en pourcentage, soit moins de 1% du capital net de fin d'exercice, caractérisant une volonté de placement de long terme pour les souscripteurs.

Les produits de la Société :

Le montant total des produits atteint 461 670 euros en 2017, contre 377 638 euros en 2016, soit une croissance de 22%.

Ils proviennent de plusieurs sources :

- Produits de gestion des actions : il s'agit des frais de souscription payés par les actionnaires. Ils permettent de financer les opérations de commercialisation, de gestion administrative et comptable de la collecte de capital ;
- Revenus financiers liés aux investissements réalisés : il s'agit des produits issus des investissements dans les sociétés d'exploitation soutenues par Energie Partagée (dividendes, revenus des emprunts obligataires, rémunération des créances en compte-courant d'associé) ainsi que, de manière marginale, les frais d'instruction de dossiers facturés aux porteurs de projet ;
- Revenus financiers liés aux placements de trésorerie : dans le cadre des préconisations faites par l'AMF (Autorité des marchés financiers), Energie Partagée s'est engagée à conserver 20 % de son capital en trésorerie immédiatement disponible et plafonnée à 2 millions d'euros. Ces liquidités sont placées auprès de la Société Financière de la Nef, du Crédit Coopératif et de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Il faut noter que les taux de placement de ces liquidités ont fortement baissé au cours des trois dernières années, réduisant d'autant les revenus générés ;

- Revenus issus des prestations de services exercées auprès de partenaires du mouvement : mise à disposition de personnel (partage d'un poste de responsable administrative et comptable entre Energie Partagée Association et Energie Partagée Investissement) ; prestation de gestion administrative ou de communication pour des sociétés de projets (La Limouzinière, Solarvip, Energie Partagée Etudes, ...).

Le détail est précisé dans le tableau ci-dessous :

Détail des produits en k€	31/12/2015	31/12/2016	Prévisionnel 2017	Réel 2017	Prévisionnel 2018
liés aux souscriptions	37	58	55	49	50
liés aux investissements réalisés	159	201	246	272	350
liés aux placements de trésorerie	42	34	27	25	18
Liés aux prestations réalisées	11	85	85	109	117
Production immobilisée					
Produits divers	21			6	160
Total	270	378	413	462	695

Détail des revenus liés aux investissements réalisés

Les prises de participations détenues par Energie Partagée Investissement génèrent des revenus (272 k€), sous forme d'intérêts pour les avances en compte-courant d'associés et les obligations (ces montants sont généralement connus à l'avance et générés dès les premières années de la vie d'un projet) et sous forme de dividendes (ceux-ci sont généralement distribués 5 à 7 ans minimum après la mise en service de l'installation).

Les charges de la Société :

Le montant total des charges atteint 424 717 euros en 2017, contre 418 285 euros en 2016, soit une hausse de 1,5%, caractérisant une stabilité des charges de fonctionnement pour cet exercice.

détail des charges en k€	31/12/2015	31/12/2016	Prévisionnel 2017	Réel 2017	Prévisionnel 2018
Frais de personnel et mise à disposition	170	231	242	259	240
Frais de gérance	22	10	10	10	121
Communication et collecte	18	35	50	29	58
Autres frais généraux et divers	74	70	76	74	61
Impôts et taxes (dont taxe salaire et tva non récupérable)	23	22	22	22	21
Amortissements et provisions	84	30	6	8	11
Charges financières		21	21	22	62
Charges exceptionnelles	42				
Total	434	419	428	425	574

Les charges de personnel et les honoraires de prestations

Les dépenses de personnel comptent :

- des salariés de la Société, Erwan Boumard, Florence Martin et Fabienne Balland, pour 187 000 euros inscrits en charges de personnel)
- des salariés mis à disposition par Energie Partagée Association sur la promotion, la communication et l'animation nationale ou régionale, sur des temps partiels (Marc Mossalgue, Justine Peullemeulle, Julien Wegner, Arno Foulon, Olivier Berland et Sylvain Guineberteau), pour un montant de 49 100 euros (personnel mis à disposition)

Le montant du mandat de gérance exercé par Energie Partagée Commanditée reste à 10 000 euros par an.

Les autres honoraires correspondent à :

- honoraires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes qui restent stables

- honoraires pour le pilotage d'Energie Partagée Etudes (Sylvain Gombert, sous forme de prestation, devenu salarié en début d'année 2018)

Les frais généraux et les frais de collecte du capital

Les frais généraux restent stables par rapport à 2017, mais les amortissements diminuent fortement (les frais liés à la mise en place des OPTF en 2011-2012 ont été totalement amortis en 2016).

Les frais de communication et de collecte ont été moins élevés que prévus car ils sont partagés avec Energie Partagée Association qui assure une grande partie de cette mission, notamment avec le soutien en 2017 de la Fondation Macif qui soutient l'ensemble du mouvement via Energie Partagée Association sur un axe « finances solidaires et changement d'échelle ».

Les charges inhabituelles ou non récurrentes de l'exercice

Rien à signaler

Activité de la société en matière de recherche et développement

Non concernée

Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Rien à signaler

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2018, la gérance, Energie Partagée Commanditée, se propose de reconfigurer les ressources humaines nécessaires à l'exercice des activités d'Energie Partagée Investissement. En effet, depuis avril 2018, Energie Partagée Commanditée a élargi ses activités en assurant la présidence et la gestion d'une nouvelle société, EnRciT, dont l'actionnariat est composé de la Caisse des dépôts et consignations, Ircantec et le Crédit coopératif et dont l'objet est d'investir dans des projets citoyens d'énergie renouvelable en phase de développement. Cette activité présente donc des complémentarités avec celle d'Energie Partagée Investissement qui investit en phase de construction et exploitation et il a semblé pertinent de mutualiser les ressources humaines et techniques, notamment les missions d'instruction et d'accompagnement financier des projets, ainsi que les missions de gestion administrative et comptable.

Un travail a été initié avec le Conseil de surveillance dès l'automne 2017 et qui prendra effet au 01 juillet 2018 pour reconfigurer le mandat de gérance d'Energie Partagée Investissement exercé par Energie Partagée Commanditée : l'ensemble des ressources humaines (4 salarié.e.s) et techniques (locaux, frais de déplacement et missions, autres frais généraux) sera transféré vers Energie Partagée Commanditée en échange d'une augmentation du mandat de gérance qui passera de 10 000 euros à 230 000 euros maximum en année pleine. En contrepartie, Energie Partagée Investissement n'aura plus de charges de personnel et verra ses frais généraux se réduire de manière importante.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil de surveillance vous propose d'affecter la totalité de l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à la somme de + 41 654,86 euros, au compte « report à nouveau » qui sera porté de – 636 826,02 euros à – 595 171,16 euros.

DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la société n'a procédé au titre des trois exercices précédents à la distribution d'aucun dividende.

DEPENSES ET CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Nous vous demandons de constater, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'existe aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 de ce code.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article D.441-4 du code de commerce.

Exercice clos au 31 décembre 2017 :

	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu			Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu		
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Total
	(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	nc			nc		
Montant HT des factures concernées	40 134		40 134	149 575		149 575
% du montant total des achats HT de l'exercice	22%		22%	nc		
% du montant HT de chiffre d'affaires de l'exercice	nc			32%		32%
	(B) Dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
	(C) Délais de paiement de référence utilisés					
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Délais contractuels ○ Délais légaux 			<ul style="list-style-type: none"> ○ Délais contractuels ○ Délais légaux 		

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE, FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES, PARTICIPATIONS CROISEES

L'activité d'Energie Partagée Investissement consiste pour une grande partie à prendre des participations dans des sociétés locales porteuses de projets citoyens d'installations d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Ces participations prennent la forme de souscriptions au capital des sociétés, de souscriptions aux obligations émises par les sociétés et d'avances en compte-courant d'associés. Certaines de ces participations ont déjà fait l'objet d'une restitution à Energie Partagée Investissement qui les réinvestit dans de nouvelles prises de participations.

Nos participations et engagements au 31/12/2017 :

Le montant total des encours au 31/12/2017 est de 8 567 020 euros dans 46 sociétés différentes auxquels s'ajoutent des montants engagés non encore versés au 31/12/2017 pour 1 045 245 euros dans ces mêmes sociétés. Par ailleurs, le comité des engagements a pris des décisions d'investissement pour 5 autres sociétés pour un montant de 304 500 euros

Un tableau plus complet en annexe reprend l'ensemble des participations détenues par Energie Partagée Investissement et précise pour chacune : le nom de la société, les montants par type d'instrument financier, la date de premier investissement, le montant d'encours et les revenus générés au 31/12/2017, le lieu, l'énergie, la puissance, la production attendue en année pleine et la production générée en 2017 si l'installation est en service.

Cas particulier de Energie Partagée Exploitation (filiale à 100% d'Energie Partagée Investissement)

Energie Partagée Investissement détient 100% des titres de la SAS ENERGIE PARTAGEE EXPLOITATION) créée en 2009 pour porter les tous premiers projets de production d'énergie renouvelable d'Energie Partagée, notamment Pic Bois, dans le département de l'Ain, première centrale solaire raccordée au réseau en France et financée par l'investissement citoyen.

Cette société a généré un résultat net comptable de + 3579 euros au cours de l'exercice 2017. Cette société assure ainsi une rémunération de 34 636 euros en 2016 contre 32 987 euros en 2016 à son actionnaire unique Energie Partagée Investissement. Elle est consolidée avec Energie Partagée Investissement sur le plan fiscal.

A noter qu'un évènement est intervenu après la clôture des comptes annuels et faisant peser un risque éventuel sur son actionnaire unique : au 31 mars 2018, nous avons dû mettre en arrêt d'exploitation la centrale Pic Bois à la demande de la compagnie d'assurances de la menuiserie qui héberge la centrale photovoltaïque, dans l'attente de trouver une solution pour garantir la non contagion par le feu entre la centrale en toiture et la bâtiment lui-même. A ce stade, Energie Partagée Exploitation dispose des fonds propres et de la trésorerie nécessaire pour faire face à ses échéances et n'est pas en situation de devoir faire appel à son actionnaire unique.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS

En application de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous informons des mandats et fonctions des dirigeants de la Société :

Nom	Fonction au sein de la Société	Autre mandat exercé
SOULIAS Emmanuel	Au titre d'Enercoop, gérant d'Energie Partagée Investissement, président d'Energie Partagée Commanditée président d'Energie Partagée Exploitation	Directeur général d'Enercoop SCIC SA Président de MINCOOP
HORENBEEK Bernard	Au titre de la Nef, associé d'Energie Partagée Commanditée et membre du comité de direction	Président du directoire de la Nef (SA coopérative)
LHOSTE Bruno	Au titre d'Energie Partagée Etudes, associé d'Energie Partagée Commanditée et membre du comité de direction	Président d'Inddigo (SAS)

LAGALAYE Vincent	Président du Conseil de Surveillance d'Energie Partagée Investissement	Non concerné
------------------	---	--------------

OPERATIONS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Non concerné

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Non concerné

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Notre commissaire aux comptes a été informé des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par la gérance au cours de l'exercice écoulé. Celles-ci ne sont pas reprises dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes, considérées comme relevant d'un fonctionnement normal de notre société et conclues dans des conditions normales.

Cependant, nous tenons à les porter à votre connaissance :

- Poursuite d'une convention de rémunération de compte courant d'associé entre Energie Partagée Investissement et Energie Partagée Exploitation, filiale à 100% d'Energie Partagée Investissement ;
- Poursuite d'un contrat de commission pour la gestion d'un portefeuille de projet entre Energie Partagée Investissement et Enercoop ;
- Poursuite d'un mandat de gérance rémunéré exercé par Energie Partagée Commanditée ;
- Poursuite de plusieurs contrats de prestation administrative entre d'une part Energie Partagée Investissement et d'autre part les sociétés La Limouzinière Energie, Société Hydro Electrique Cévenole, Energie Partagée Exploitation et Energie Partagée Etudes ;
- Contrat de prestation administrative entre Energie Partagée Investissement et la société Solarvip à compter du 06/07/2017 pour un montant annuel de 10 000 euros HT, soit 5 000 euros sur l'exercice 2017 ;
- contrat de prestation pour la direction et l'accompagnement à la refonte du projet entre Energie Partagée Investissement et Energie Partagée Etudes, pour la période du 03/02/2017 au 31/12/2017 pour un montant de 23 000 euros HT.

Le 5 avril 2017,

Pour l'associé commandité – gérant,
SAS Coopérative ENERGIE PARTAGEE COMMANDITEE,

Le Comité de direction, représenté par M. Emmanuel SOULIAS

Retrouvez tous les documents d'assemblée sur le dossier en ligne
<https://energie-partagee.org/assemblee-generale-les-22-23-juin-2018/>

Annexes au présent rapport :

- **Tableau détaillé des participations**